

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

REFERENCES

Portant déclaration sans suite du marché n°2022-7218 – Acquisition, pose et réparation de matériel sportif et d'évolution – Lot 1 Buts, cages et poteaux (pose et contrôle) – n°7218

Arrêté n°2024-225

LE MAIRE DE VILLEURBANNE

VU : Le code général des collectivités territoriales ;

VU : L'article R.2185-2 du code de la commande publique

VU : La consultation relative au marché n°2022-7218 – Acquisition, pose et réparation de matériel sportif et d'évolution – Lot 1 Buts, cages et poteaux (pose et contrôle) – publiée le 20 septembre 2022 et dont la date limite de remise des offres était fixée au 21 octobre 2022.

CONSIDERANT : qu'en ce qui concerne le marché cité en objet, le délai de validité des deux offres déposées a été dépassé ;

CONSIDERANT : que conformément à l'article R.2185-2 du code de la commande publique, le marché peut être déclaré sans suite.

ARRETE

ARTICLE 1 La procédure de passation du marché 2022-7218 – Acquisition, pose et réparation de matériel sportif et d'évolution concernant le lot n°1 Buts, cages et poteaux (pose et contrôle) – n°7218 est déclarée sans suite.

ARTICLE 2 L'ensemble des entreprises ayant déposé une offre seront informées de cette décision.

ARTICLE 3 Une nouvelle consultation concernant le présent lot sera relancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert.

ARTICLE 4 Madame la Directrice générale des services de la ville de Villeurbanne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la Ville et transmis à Madame la Préfète du Rhône.

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES, ASSURANCES,
COMMANDE PUBLIQUE ET
PATRIMOINE
annexe de l'hôtel de ville
52 rue racine
métro gratte-ciel
téléphone 04 78 03 69 42
télécopie 04 78 03 68 66

adresse postale
hôtel de ville
bp 65051
69601 villeurbanne cedex
en rappelant le service
concerné

ARTICLE 5 Outre le recours gracieux qui s'exerce dans le même délai, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la complétude des formalités de notification et de publicité.

Villeurbanne, le 14 février 2024

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'V S' and a horizontal line.

Cédric Van Styvendael
Maire de Villeurbanne